

Eisenbahn- & Handelsdepart.

N^o 29, 6.

Eisenbahnwesen.

Den 7. Febr. 1874.

Légation

25/73

SUISSE.

N^o 330.En circulation
2. 11. 74.Paris, le 1^{er} Février 1874M. le
Comte de Sickingen

Monsieur le Président

Confidentiel

Ayant eu l'occasion de rencontrer hier M^r le Duc Decazes, je l'ai entretenu officieusement des détails que M^r de Chaudordy vous a communiqués sur le prochain dépôt d'un rapport défavorable à une subvention du perement du Simplon par la France.

M^r le Ministère des affaires étrangères ignorait jusqu'à l'existence de la proposition de MM. Baragnon, Gambetta & consorts. Après que j'eus mis brièvement M^r Decazes au courant de la situation, j'ai obtenu de lui la promesse qu'il chercherait à voir le rapporteur de la Commission chargée d'étudier cette affaire, & qu'il n'avait aucune objection à intervenir personnellement pour obtenir le renvoi du dépôt du rapport, si rien de sérieux ne s'y oppose.

Ce matin, j'ai appris que la proposition Baragnon-Gambetta

Monsieur

Monsieur Scheuch

Président de la Confédération Suisse
Berne

25

EIDGEN. ARCHIV

BAR

36

Dodis



avait été renvoyé à la Commission des Chemins de fer & que M^r Léjanne était chargé du rapport. Par l'entremise d'un député de ma connaissance, je me suis immédiatement fait introduire auprès de M^r Léjanne.

Ce dernier était précisément occupé de l'étude de cette question & avait sur sa table de nombreux plans & cartes de la Vallée du Rhône & du Simplon. M^r Léjanne, longtemps ingénieur du Chemin de fer du Nord, est du reste fort compétent en ces matières & a rédigé un remarquable rapport à l'Assemblée nationale sur le chemin de fer de Calais à Marseille.

M^r Léjanne n'est nullement favorable à M^r de Lavalette, qu'il considère comme „ayant discrédité la ligne du Simplon & causé par avance un sérieux préjudice aux personnes qui voudront s'occuper d'une manière réelle de la construction de cette grande voie „alpestre.“ — De plus, M^r Léjanne m'a dit qu'il n'était personnellement animé que de sentiments bienveillants pour le percement du Simplon.

Il a cependant présenté les objections suivantes :

„ Nous sommes en France dans la position que voici : l'eu propriétaire
 „ riche, auquel on vient parler d'un chemin vicinal utile, voisin de
 „ son domaine & qui est susceptible d'en augmenter la valeur, pourra
 „ accueillir avec faveur la demande que lui feront ses voisins de
 „ souscrire quelques mille francs pour la construction de cette route.
 „ Mais si cette demande lui est faite le lendemain de l'incendie de
 „ sa maison & alors que les murs en sont troués par les obus, il
 „ répondra : laissez moi d'abord rebâtir mon toit et restaurer mes murs,
 „ et ensuite j'examinerai ce que ces travaux de première nécessité ont
 „ coûté & je verrai si mes revenus me permettent de m'intéresser à
 „ votre chemin. — La France est dans une position analogue à
 „ l'égard du percement du Simplon. Nous n'en contestons nullement
 „ l'utilité. Je crois même que cette ligne peut rendre de réels services.
 „ Cependant elle me paraît n'avoir en France qu'un rayonnement
 „ restreint. Si le chemin de fer d'Amiens à Dijon se construit, elle
 „ pourra gagner en importance. Cependant le Simplon aura toujours

comparé au Mont-Cenis, deux inconvénients: le premier est qu'on
 doit franchir deux chaînes de montagnes, le Jura d'abord, puis les
 Alpes, tandis qu'au Mont-Cenis on aborde directement les Alpes. —
 Le second est qu'une seule compagnie est maîtresse de toute la ligne
 de Paris au Mont-Cenis, ce qui rend plus faibles des combinaisons de
 tarifs pour lutter contre le Gothard. Sur le chemin de fer du Simplon
 par contre, il faudra toujours une entente avec les chemins de fer
 suisses. — Un troisième désavantage insinué par M. Cézanne
 est qu'au point de vue stratégique, la France ne pourrait se servir du
 Simplon sans violer la neutralité suisse, ce qui, dans une guerre
 quelconque, est une éventualité trop grave pour qu'on ne doive pas en
 tenir compte. —

"Je suis cependant de l'avis, a contremé M. Cézanne, que la
 question d'une subvention de la France doit seulement être ajournée et
 non pas écartée. J'ai la conviction que le Simplon se fera. Seulement
 le moment n'est pas favorable. Nous avons une foule de chemins de

fer exclusivement français, dont la construction immédiate est pour
 nous absolument indispensable, tant au point de vue militaire qu'au
 point de vue commercial. Nous avons à refaire toutes nos forteresses
 anciennes & à en construire de nouvelles sur notre frontière de
 l'Est. Cela représente, au bas mot, deux milliards de dépenses
 nécessaires à l'intérieur du pays. — Il me paraît donc difficile de
 songer au ce moment à subventionner à l'étranger un chemin de fer
 très utile sans doute, mais dont nous pouvons encore nous passer.

Quant à retarder le dépôt de mon rapport pour être agréable
 à votre gouvernement, et pour permettre de prendre en susse
 toutes mesures de sauvegarde que l'on jugerait utiles, soit dans
 l'intérêt de l'œuvre elle-même, soit en faveur des victimes de M^r
 de La Valette, j'y consens très volontiers, d'autant plus volontiers
 que les conclusions de ce rapport ne sont pas encore très arrêtées dans
 mon esprit. Cependant, il ne faudrait pas que le délai fut trop long

"à déparat le milieu du mois prochain."

J'ai cru devoir Vous faire immédiatement part de cette conversation, dont Vous aurez à déduire les conséquences. M. de Loys devant arriver prochainement à Paris & étant très au courant de la situation, je suppose que Vous n'aurez pas d'objection à ce que je l'introduise auprès de M. Cézanne.

Le procès actuellement pendante entre La Valette & une partie de son Conseil d'administration sera jugé dans le courant de la semaine par le tribunal de 1^{re} instance de Paris, à ce que j'ai appris hier à la direction du Contentieux au Ministère des affaires étrangères.

J'ai dû ajouter que M. Cézanne a entendu émettre l'opinion, sans vouloir se prononcer encore sur son bien-fondé, qu'il serait peut-être préférable pour la France de ne pas engager un capital de

cinquante millions dans le Simplon, mais d'employer, après l'achèvement
 du Gothard, les revenus de ces cinquante millions à subventionner
 la Compagnie P. L. M. pour lui permettre, par des tarifs différentiels,
 d'attirer vers le Mont-Cenis le trafic des départements français
 de l'Est, plutôt que de laisser les produits de ces départements se
 diriger sur Bâle & le Gothard.

Agreiez, Monsieur le Président, l'assurance de ma plus
 haute considération

Hardy

Randanbrag;
 Ad acta
 9. Feb^r 74. Eisenbahn- & Handelsdept.
 Scherer.

Monsieur
 Monsieur Schenk
 Président de la Confédération suisse

CONFÉDÉRATION SUISSE

803

Bundesrath vom 9. Novbr 1871

Paris 1.
a. a.

qu'il s'agit de l'introduction de la loi sur
l'enseignement primaire, l'enseignement de nos écoles

de son conseil de l'enseignement primaire dans le ressort de la
tenue par le tribunal de la instance de Paris, à ce que j'ai
après lui à la direction de l'enseignement primaire des affaires
étrangères.

Il doit ajouter que M. Cazeneuve a entendu avec le
quel on s'est promis de s'occuper de son bien-être, qu'il s'agit
particulièrement de la tenue de nos écoles engagées au capital de